



CHARTRE DE L'ASSOCIATION L'HEUREUX CYCLAGE

Cette chartre a été écrite en septembre 2008, aux premières rencontres du réseau qui se sont déroulés à Dijon. Elle a été modifiée en Assemblées Générales Extraordinaires à Nancy le 3 novembre 2012, en visioconférence le 30 mai 2021, puis le 26 mars 2022 à Moulins. Cette chartre définit l'activité des ateliers vélo participatifs et solidaires et sert de socle au réseau L'Heureux Cyclage.

L'Heureux Cyclage est un réseau fédérant les ateliers sans but lucratif ayant chacun l'ensemble des objectifs suivants :

- Favoriser la pratique du vélo au quotidien.
- Remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées et recycler les matières premières.
- Échanger les savoir-faire pour favoriser l'autonomie des cyclistes : la *vélonomie*.
- Promouvoir l'éducation populaire et l'autonomie des personnes.
- Lutter de manière active et concrète contre toutes les formes de discrimination.

Ainsi les ateliers vélo participatifs et solidaires mettent à disposition des outils, des pièces détachées et des conseils pour permettre aux cyclistes de réparer eux-mêmes leurs vélos. À cet effet, les ateliers vélo s'engagent à privilégier le développement de leur activité d'accompagnement à l'auto-réparation et non le développement d'une offre de réparation.

Leurs activités, volontairement accessibles à tou·tes, sont développées dans une démarche locale, solidaire et conviviale.

L'Heureux Cyclage veut permettre l'échange d'expériences, la mutualisation des connaissances afin de favoriser la création d'ateliers vélo et soutenir leur développement. Le réseau pratique lui-même l'auto-gestion et favorise les pratiques auto-gestionnaires de ses membres.

Les membres signataires de cette chartre s'engagent dans cette dynamique.